



## NON ! LE TRAVAIL N'EST PAS UN COÛT

Pourquoi patronat, gouvernement, médias, pseudos spécialistes... parlent-ils toujours du coût du travail et jamais coût du capital ?

Contrairement à ce qu'ils prônent, ce ne sont ni le coût du travail, ni la soi-disant rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises mais la rémunération du capital.

Ne vous laissez donc pas intoxiquer par ces experts qui n'ont plus d'indépendance d'esprit et servent la soupe au capitalisme.

Par leur travail, les salariés créent la richesse des entreprises. L'enjeu porte donc sur la répartition des richesses entre le capital et le travail.

Dans le dernier bilan social de l'Établissement de Bourbon-Lancy relatif à l'année 2012, la masse salariale ne représentait que 7.91 % du chiffre d'affaire. Ce pourcentage démontre que les salaires, le fameux « coût du travail », n'est pas le facteur responsable d'un manque de compétitivité.

La Direction FPT qui a pourtant, depuis des lustres, obtenu des différents gouvernements successifs des exonérations sociales et fiscales massives, en demande davantage. En 2013, la Direction a déposé un dossier afin de bénéficier d'un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Selon ses propres estimations, calculées sur la base des rémunérations brutes, la Direction a évalué que l'entreprise pourrait prétendre à percevoir 1 million d'euros. Et un bonheur ne venant jamais seul, d'ici 2017, FPT n'aura plus à cotiser dans la branche famille de la sécurité sociale.

**Autrement dit, leur finalité n'est plus l'augmentation des salaires  
mais la rémunération des actionnaires.**

D'un côté, le gouvernement allège les cotisations des entreprises sans condition et de l'autre alourdi la charge des ménages. Pour preuve, dernièrement, la part patronale des cotisations finançant les contrats de frais de santé est devenue imposable et s'appliquera dès la déclaration des revenus en 2014...soit une augmentation du revenu fiscal de 378 € pour chaque salarié FPT. De plus, la cotisation salariale vieillesse est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 0,10 à 0,25 %.

A l'inverse, la CGT a élaboré au plan national des orientations et construit une base de repères revendicatifs. Pour retrouver un niveau de salaire à peu près décent, il faut augmenter au minimum tous les salaires de 300 € pour répondre vraiment aux besoins des salariés afin de vivre réellement.

# L'HEURE EST A LA CONSULTATION

## Alors maintenant, interrogez-vous !

- Mon salaire reflète-t-il le niveau de développement de mon entreprise ? Quel est le niveau de profit des actionnaires de mon entreprise ? A quels niveaux sont les plus hauts salaires ? Quelle est la part de la masse salariale dans le chiffre d'affaire de mon Etablissement ?
- Mon salaire suffit-il à m'assurer une existence normale et digne ? Puis-je assurer mes dépenses contraintes (loyer, eau, électricité, transports, éducation des enfants, etc...) et profiter du fruit de mon travail pour des loisirs légitimes (vacances, spectacles, sports, etc....)

Tout démontre, aujourd'hui, qu'il est urgent de remettre au premier plan les revendications salariales, à la fois pour relancer l'économie par la consommation, rompre avec la spirale des politiques austères et redonner toute sa place au travail créateur de richesses.

Il apparaît clairement que **les profits de notre Entreprise doivent permettre une augmentation des salaires et un véritable déroulement de carrière pour tous**. Il est grand temps de mettre le gâteau sur la table et de redécouper les parts afin que celles-ci ne soient pas systématiquement octroyer aux actionnaires.

La CGT a toujours porté des revendications collectives et en parallèle combattu la politique de l'entreprise, soutenu par certains partenaires sociaux, qui veulent favoriser l'augmentation individuelle. La CGT veut mettre un terme à ce système qui divise les salariés notamment par rapport aux critères farfelus qui instaurent une concurrence entre les salariés.

Alors que le patronat encourage un « choc de compétitivité », nous devons leur opposer un **« choc revendicatif collectif », tous ensemble**, pour une véritable politique salariale.

C'est pourquoi, le syndicat CGT FPT a décidé de vous consulter par l'intermédiaire d'un questionnaire lors des prochaines négociations salariales.

Ce n'est pas une banale consultation ou enquête qui consisterait à donner un simple avis. Notre but est que le syndicat CGT FPT soit le relais indispensable entre les salariés et la Direction lors des prochaines négociations salariales.

Le questionnaire avec vos réponses pourra être remis aux délégués CGT ou déposé dans les urnes mises à disposition devant l'usine **UNIQUEMENT le jeudi 13 février** après la fin de la journée de travail.

Notre rôle ne se résume pas à vous solliciter exclusivement lors des élections professionnelles... alors exprimez-vous massivement car votre avis nous intéresse.